



Heures supplémentaires supprimées

Par makika08

Bonsoir,

Je viens de reprendre le travail dans la mairie de ma commune après 3 ans de congé parental. Le souci est, il y'a 3 ans juste avant que je ne parte en congé maternité j'ai remplacé ma collègue tous les vendredis après-midi pendant 2 mois 1/2 (elle était en arrêt maladie). Mon responsable m'a donc comptabilisé les heures dans un carnet d'heures et qu'il a signé et validé, au total j'ai cumulé 78h. Mais le souci lorsque j'ai repris le travail le 1er février, la directrice RH a informée ma supérieure, que toutes ces heures sont perdues, ils ne me seront ni payer, ni à récupérer. Est-ce légal? Peut-elle me les supprimer alors que j'ai travaillé 40h par semaine pendant 2 mois 1/2? Merci par avance de vos réponses.